

OBSERVER POUR AGIR... nous avons tous à y gagner

Comment connaître la réalité de la vie associative sur un territoire particulier ? Comment situer la réalité de ce territoire par rapport au niveau national ou à d'autres niveaux territoriaux ? Ces deux questions sont essentielles car on ne peut décider ou agir valablement sans une bonne connaissance du tissu associatif. Le constat est que jusqu'à ce jour, on manquait d'informations fiables et comparables sur la vie associative locale.

La rencontre de deux compétences permet aujourd'hui d'avancer grandement : la maîtrise méthodologique, et l'expertise universitaire de Viviane Tchernonog du CNRS - Centre d'économie de la Sorbonne laboratoire, d'une part, et l'expérience de terrain des Maisons des Associations vis-à-vis du tissu associatif local, d'autre part.

Les Maisons des Associations entretiennent une relation de proximité et de transversalité avec toutes les associations agissant sur un même territoire. Au niveau National, le R.N.M.A (Réseau National des Maisons des Associations) qui rassemble plus de 70 structures, était donc bien positionné pour engager ce travail de collecte et d'analyse des données, avec l'aide des experts universitaires. Les résultats de la première série d'études, portant sur huit territoires, sont présentés dans ces documents. Ils permettent d'ores et déjà d'affirmer que les objectifs de départ sont atteints. Il faut maintenant élargir la démarche à tous les territoires couverts par des MDA, et, nous l'espérons, la prolonger avec tous les partenaires de la vie associative, dans les régions : responsables de fédérations et de coordinations associatives, mais aussi responsables des collectivités territoriales. Nous avons tous à y gagner.

Luc De Backer
Président du R.N.M.A.

Les observatoires :	
une dynamique d'action initiée par le RNMA	2
La commune dans le paysage associatif (p 2)	
L'action du RNMA (p 2)	
Les observatoires locaux de la vie associative (p 3)	
Éléments méthodologiques	4
Une phase d'expérimentation (p 4)	
Le questionnaire (p 5)	
Des échantillons constitués de façon variable selon les villes (p 6)	
Le choix d'analyser la seule population de répondants (p 6)	
Présentation des résultats	7
Le profil des associations (p 7)	
Les moyens d'action des associations (p 8)	
L'activité des associations (p 9)	
Les partenaires des associations (p 13)	
Les membres et les dirigeants (p 15)	
L'emploi salarié (p 19)	
Une typologie des associations	20
Un point de départ	23



Les observatoires : une dynamique d'action initiée par le RNMA

La commune dans le paysage associatif

Les associations ont pour terrain d'action privilégié le territoire local. A cette échelle, c'est la commune qui constitue l'échelon le plus représentatif puisqu'elle constitue le premier acteur public en relation avec les associations. Il n'existe quasiment pas de politique publique communale qui n'ait pour partenaire des associations.

GO-Aires d'intervention des associations
(en %)

Quartier	7
Commune	53
Département	20
Région	10
National	5
International	4

Source : Enquête CNRS/MATISSE 2005-2006

De ce fait, la définition de politiques de soutien (financement, logistique) et d'accompagnement (conseil, formation) apportés au secteur associatif ne saurait se concrétiser sans l'implication des communes et appelle donc un dialogue permanent entre associations et communes. Ce dialogue doit se fonder non seulement sur une reconnaissance du secteur mais aussi sur une connaissance réciproque.

C'est pourquoi, attentives aux évolutions du secteur associatif, les Maisons des associations ont souhaité se doter de nouveaux moyens pour améliorer et actualiser leurs connaissances du tissu associatif local. Les résultats que les observatoires locaux de la vie

associative seront en mesure d'obtenir devraient constituer des bases solides sur lesquelles construire des politiques ciblées et efficaces de soutien et d'accompagnement du secteur associatif.

L'action du RNMA

Objectifs et historique du RNMA

Créé en 1994, le Réseau national des Maisons des associations (RNMA) regroupe des Maisons des associations exerçant leur action dans une quarantaine de villes de France et de Belgique. Ce sont des structures locales d'aide, d'accompagnement et de mise en synergie des associations.

Le RNMA soutient le développement des Maisons des associations (aide à la création de structures, conseil aux acteurs locaux). Il favorise la mutualisation, l'expérimentation et la réflexion entre les Maisons.

Force de propositions pour la mise en œuvre de politiques d'aide au secteur associatif, il diagnostique les besoins des associations (observation des structures émergentes, analyse des nouvelles pratiques...), il évalue les dispositifs mis en place et les actions conduites.

Fonctions des Maisons des associations

Les Maisons des associations exercent leur action au niveau local. Elles exercent une double fonction de pôles de ressources et de mise en synergie des associations de tous secteurs d'activités.

Selon les cas, elles sont de statut associatif ou municipal :

- certaines sont des services gérés directement par des municipalités,
- d'autres ont vu leur gestion confiée à des associations composées de représentants des différentes composantes du secteur associatif,
- des formules "mixtes" existent dans d'autres villes.

1. "Le paysage associatif français : mesures et évolutions", Viviane Tchermog, Delloz déc. 2007

Les observatoires locaux de la vie associative

C'est de la volonté des Maisons des associations de plusieurs villes de mettre au point un outil commun que sont nés les observatoires locaux de la vie associative.

Pourquoi observer le secteur associatif ?

Au niveau local, on ne dispose souvent pas des moyens d'analyser le tissu associatif local. A tel point que le discours tenu sur les associations est parfois en décalage avec la réalité rencontrée sur le terrain. Il est donc nécessaire de disposer de connaissances précises et actualisées. Plus encore, il faut se donner de bons outils pour agir. Comment aider efficacement les associations sans vraiment connaître leurs évolutions ? Si l'on veut anticiper les changements, une observation régulière et méthodique est nécessaire.

Lancement d'initiatives d'observation mais à des niveaux inégaux d'avancement

Des expériences visant à observer et étudier la vie associative locale existent dans différentes villes. Malheureusement, de telles initiatives restent pour l'heure peu nombreuses et isolées. Comme elles sont le fruit d'initiatives non concertées, leur limite principale vient de ce qu'elles ne s'avèrent pas toujours utilisables en dehors du cadre où elles ont été produites, notamment parce qu'elles ne reposent pas sur une base méthodologique commune, rendant ainsi les données rassemblées difficilement comparables entre elles.

Autre difficulté : la légitimité même des données est parfois mise en cause. Effectivement, les raisons pour lesquelles on cherche à obtenir des chiffres sur le sujet n'apparaissent pas toujours limpides. Pour gagner en crédibilité scientifique, il est nécessaire que l'observation se fasse de façon autonome vis-à-vis des enjeux de pouvoirs et des pressions commerciales. Pour faire consensus, il est indispensable que la collecte et l'exploitation des données se fassent avec méthode et impartialité.

**Se donner des outils
communs d'observation
de la vie associative
locale.**

Afin de pallier ces problèmes de méthodologie et de légitimité, le RNMA a estimé nécessaire de faire bénéficier les acteurs locaux de l'expérience et de la compétence de partenaires nationaux, au premier rang desquels le Laboratoire d'économie sociale du CNRS.

Qu'observer ?

Certaines connaissances sont indispensables, à savoir : historique, activité, territoire d'action, membres, emplois, ressources. Pour parvenir à ces données élémentaires, il est bien souvent nécessaire de commencer par rassembler des données qui, si elles sont disponibles, le sont généralement de façon très dispersée ce qui nécessite un travail d'enquête tous azimut. Pour autant, les chiffres bruts ne suffisent pas. Pour être pertinente sur le moyen-long terme, les données collectées doivent également servir à rendre compte des dynamiques d'évolution. Elles concernent alors des facteurs tels que : nouvelles formes d'organisation, nouveaux profils de militants... Le tissu associatif est également difficile à percevoir dans toute sa diversité dans la mesure où les personnes, bien que menant de fait une activité de type associatif, ne sont pas systématiquement tentées de s'organiser de façon déclarée. Ces personnes constituent pourtant le terreau d'une capacité d'intervention collective dont il faut tenir compte tant pour leur activité présente que pour les potentialités qu'elles représentent pour les évolutions futures du secteur associatif.

Par ailleurs, certains types d'associations appartiennent rarement à des réseaux, parce qu'elles sont très jeunes ou en raison de la nature de leur activité (par exemple la création culturelle). Il importe de ne pas sous-évaluer ces associations, parfois moins visibles, et de collecter des données aussi sur elles.

Pour qui ?

Le public touché par ce travail d'enquête est large. Effectivement, tous ceux qui s'intéressent à l'évolution du monde associatif sont concernés par l'observation ; cela concerne les élus, les acteurs publics, les centres de ressources, les réseaux associatifs, les universités... sans oublier, en premier lieu, les acteurs associatifs eux-mêmes. Les données recueillies sont ainsi destinées à constituer une base de connaissances partagées susceptibles de nourrir la réflexion commune, que ce soit pour redéfinir une politique d'aide aux associations ou pour orienter de façon plus pertinente l'action de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets et des employeurs associatifs.

Elles ont aussi pour intérêt d'alimenter la réflexion sur des questions plus larges telles que le sens de l'engagement associatif, l'évolution des pratiques de gouvernance, l'émergence de regroupements informels...

Éléments méthodologiques

Une phase d'expérimentation

C'est en 2007 qu'a démarré l'expérimentation d'un nouvel outil dans sept villes – rejointes, quelques mois plus tard, par une huitième – se caractérisant par des paysages urbains diversifiés. Dans une optique de constituer une collecte de données harmonisée au niveau de l'ensemble de ces villes, le travail s'est fait en plusieurs étapes résumées comme suit :

- la **première étape** a porté sur la conception d'un questionnaire commun, correspondant aux centres d'intérêts partagés par les acteurs des différentes villes, et se calant sur les méthodes utilisées dans les grandes enquêtes nationales ;
- la **seconde étape** a consisté à tester ce questionnaire auprès des associations des différentes villes : environ 6 000 questionnaires ont été diffusés et ont donné lieu à un taux de retour appréciable de 20%. Grâce à cette étape, les enquêteurs ont pu vérifier les difficultés éventuelles liées à une mauvaise compréhension de certaines questions, ce qui a donné lieu à quelques ajustements mineurs ;
- la **troisième étape** a consisté à paramétrer l'instrument de collecte (le logiciel Modalisa) et à former à son utilisation les personnels qui allaient être chargés de la saisie des données et de leur exploitation ;
- l'**étape suivante** a été la fusion des bases de données des huit villes, le but de cette fusion étant de tester la capacité de l'outil choisi à répondre à l'objectif initial, à savoir permettre la comparaison de ville à ville et du niveau local au niveau national ;
- le matériau commun ainsi obtenu a alors donné lieu à de nombreuses séances de travail afin, notamment, de permettre à leurs porteurs de s'initier à l'interprétation des données recueillies. Ces derniers ont aussi eu à compléter les données recueillies quant à la vie associative locale par d'autres sources (INSEE, UNEDIC...) pour obtenir des informations sur des éléments tels que des indicateurs sociaux ou des données concernant les créations des associations et l'emploi.

Une expérimentation
dans huit villes

Portées et limites de la démarche entreprise

Les Maisons des associations ne sont pas des laboratoires de recherche, mais des acteurs de terrain qui se sont inscrits dans une démarche de production et d'appropriation des connaissances.

Les objectifs poursuivis par le RNMA sont les suivants :

1. Créer une motivation collective et donner aux acteurs de terrain les outils et les compétences pour entreprendre efficacement et collectivement un travail appelé à se développer sur le long terme.
2. Accompagner les acteurs de terrain dans leur démarche d'étude par le biais de la mise en place de méthodologies communes dans les villes afin d'éviter que les écarts observés d'une ville à l'autre ne soient en réalité principalement le résultat de méthodologies différentes.
3. Caractériser le profil et les spécificités des associations actives au niveau communal de manière à repérer les caractéristiques d'ensemble des tissus associatifs locaux ainsi que les spécificités propres à chaque contexte urbain ou communal.
4. Le moment venu, et si le nombre de villes qui participent à ces évaluations le permet, dresser une typologie des catégories d'associations actives dans les territoires locaux.

Essayer de construire des données comparables

Le but de l'observation de la vie associative locale n'est certes pas de décerner le prix de la ville la plus associative de France. Il est avant tout de comprendre pour agir. Le rapprochement entre les données des enquêtes nationales et celles des villes peut aider à s'interroger sur les spécificités ou les similitudes qui apparaissent. Au nombre des questions fondamentales naissant de cette comparaison de données,

les deux principales sont les suivantes : Pour quelles raisons observe-t-on de telles spécificités / de telles similitudes ? Quelles peuvent en être les conséquences sur les politiques conduites ?

Il est nécessaire, par ailleurs, de situer ces données dans leur contexte, celui-ci étant susceptible de modeler le paysage associatif local. C'est pourquoi, au-delà des données collectées par questionnaire, il était nécessaire de rassembler les éléments permettant de comprendre les spécificités du paysage socio-économique et politique dans lequel s'inscrit l'action associative.

Dernier élément : l'observation doit s'inscrire dans la durée. Le projet n'en est qu'à ses débuts et ne trouvera son sens que dans la collecte d'informations à intervalles réguliers. La comparaison des observations faites dans une même ville entre 2005, 2010 ou 2015 est effectivement intéressante à la fois par les interrogations qu'elle suscite chez les partenaires locaux, et par les dynamiques d'action qu'elle peut générer. Il s'agit d'un travail de longue haleine afin d'améliorer la compréhension de la vie associative.

Le questionnaire

Un outil partagé

Le questionnaire a été mis au point suite à une concertation entre les villes qui ont souhaité s'engager dans cette démarche d'observation.

Afin de permettre un traitement commun du questionnaire, la décision a été prise d'adopter le logiciel Modalisa. Pour en faciliter l'utilisation, le paramétrage des questions a été effectué au niveau national. Les utilisateurs ont également été formés afin d'être en mesure d'en faire un usage aisé et autonome, d'abord pour les opérations simples, ensuite pour des opérations un peu plus complexes.

Un tronc commun et un volet personnalisé

Le questionnaire adressé aux associations par chacune des villes comportait deux parties :

- un tronc commun constituant l'essentiel du questionnement,
- un volet supplémentaire facultatif laissé à la volonté des villes le souhaitant afin de poser quelques questions supplémentaires à leurs associations.

Au-delà des résultats susceptibles d'être comparés aux données nationales (parce que l'enquête conduite par le réseau avait été conçue de façon à permettre ultérieurement des comparaisons), le questionnaire contient un certain nombre de questions originales et nouvelles de nature à améliorer la connaissance du secteur associatif.

Le tronc commun comportait cinq grands volets :

- 1. Profil de l'association :** quatorze questions visent à préciser la date et les circonstances de la création de l'association, la logique générale de l'association, le secteur d'activité, les caractéristiques des populations bénéficiaires, le rayonnement de l'association, l'adhésion à des réseaux, le nombre et la nature des adhérents, le statut d'occupation des locaux.
- 2. L'emploi salarié :** quatorze questions permettent de repérer l'importance et la nature des emplois, leur profil selon le contrat de travail, le genre et la CSP.
- 3. Les ressources courantes :** neuf questions portent sur la nature et l'origine des principales ressources publiques ou privées de l'association.
- 4. La vie de l'association :** quatorze questions visent à repérer les modalités de gouvernance (profil du CA, profil des principaux dirigeants bénévoles de l'association, identification des problèmes liés au renouvellement des bénévoles) et les questions relatives au bénévolat.
- 5. Les perspectives de l'association :** trois questions invitent les associations à préciser les éléments qui seraient susceptibles de renforcer la viabilité et le développement de l'association et à indiquer leurs perspectives et leurs difficultés éventuelles à venir.

The image shows a questionnaire form from the Réseau national des maisons des associations (RNMA). The title is 'ENQUETE AUPRES DES ASSOCIATIONS DOMICILIEES A XXXX'. It includes a section for 'COORDONNEES DE VOTRE ASSOCIATION' with fields for NOM, Adresse, Code Postal, VILLE, Email, Téléphone, N° SIRET, and Objet social. There is also a section for 'PROFIL DE VOTRE ASSOCIATION' with questions about the year of creation, whether it's a new or existing association, and if it's part of a network or federation. A table at the bottom asks about the needs of members in various categories, with columns for 'OUI', 'EN PARTIE', and 'NON'. A note at the top states: 'Le traitement des informations sera réalisé par l'association XXXX de façon strictement confidentielle, individuelles à des tiers. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide, en téléphonant au XXXX'.

Des échantillons constitués de façon variable selon les villes

Huit villes ont participé à la démarche et adressé le questionnaire aux associations présentes sur leur territoire et/ou adhérentes à la maison des associations. Un travail important a été effectué par les villes de manière à identifier la base du fichier d'associations auquel le questionnaire devait être adressé.

T1-Base de sondage et échantillons par ville (effectifs)

	Diffusés	Exploités
Besançon	1260	188
Cognac	467	183
Dunkerque	800	128
Hérouville	450	158
Marseille	450	100
Quimper	1740	266
Vélizy	251	34
Vénissieux	532	133
Total	5950	1190

Sources : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

Ainsi on observe quelques spécificités, certaines villes ayant limité l'enquête aux associations adhérant à la Maison des associations, d'autres ayant souhaité – dans une optique plus large – repérer les associations présentes sur leur territoire, utilisant pour cela différentes listes d'associations disponibles au niveau local ou utilisant les fichiers de l'INSEE. A ce stade de travail, ces différentes modalités ne remettent pas en cause la comparabilité des résultats. Il s'agit effectivement là d'un premier travail, d'un essai de cadrage d'une partie seulement du tissu associatif local. Naturellement, dans une optique de généralisation et de pérennisation de la démarche, des progrès pourront sûrement être réalisés dans les années à venir à différents niveaux, en tout premier lieu en ce qui concerne l'amélioration des bases de sondage à partir desquelles peuvent être

conduites les enquêtes auprès des associations. Sauf une exception, celle d'Hérouville, les résultats présentés ne portent pas sur des villes entières, mais sur un échantillon d'associations ayant participé à l'enquête de la Maison des associations de la ville.

Au total, la base de données fusionnée pour l'ensemble des huit villes concerne 1253 associations ayant participé à l'enquête et répondu au questionnaire.

Le choix d'analyser la seule population de répondants

L'analyse des résultats porte dans ce premier temps sur la seule population des répondants, ce qui pose deux types de problèmes :

- d'abord, comme dans toute enquête, l'échantillon de répondants n'est pas forcément représentatif de la population totale ; en l'occurrence, les associations employeurs, bien que peu nombreuses, notamment parmi les adhérents des Maisons des associations, répondent aux enquêtes de façon relativement plus fréquente que les associations sans salarié ; il existe donc un risque de biais en faveur des associations employeurs ;

- ensuite, un certain nombre d'associations ont, par nature, peu de contacts avec les Maisons des associations, et même contactées par elles, ont peu de chance de participer à l'enquête : par exemple, les associations de type institutionnel (hôpitaux, écoles privées, centres de formation, associations d'insertion...). D'une façon générale, les très grandes associations ou les associations fortement professionnalisées sont très peu représentées dans les populations de référence, d'où un deuxième risque de biais.

La question s'est alors posée quant à l'opportunité de redresser ou non l'échantillon de façon à corriger les principaux biais repérés dont, en particulier, la surreprésentation des associations employeurs. Après de nombreux échanges, il est apparu préférable de ne pas corriger l'échantillon en fonction du taux de 16% d'associations employeurs estimé au niveau national avec la prise en compte des associations dans les territoires ruraux.

En effet, faute de pouvoir apprécier de façon correcte les biais, et dans la mesure où il s'agissait, à ce stade, d'une initiation à une démarche qui doit se systématiser, se développer et s'affiner, le parti a été pris d'analyser sans correction les résultats sur la population de répondants, l'analyse se faisant tout de même en gardant à l'esprit les différentes limites de l'échantillon constitué, et en restant prudents dans l'interprétation des résultats.

Il n'en demeure pas moins que les résultats sont très intéressants. Ils font effectivement apparaître à la fois une spécificité des publics associatifs des Maisons des associations – comparativement au profil standard identifié pour les associations au niveau national –, et des différences tant entre les villes qu'entre les Maisons des associations elles-mêmes.

Un échantillon
de 1253 répondants

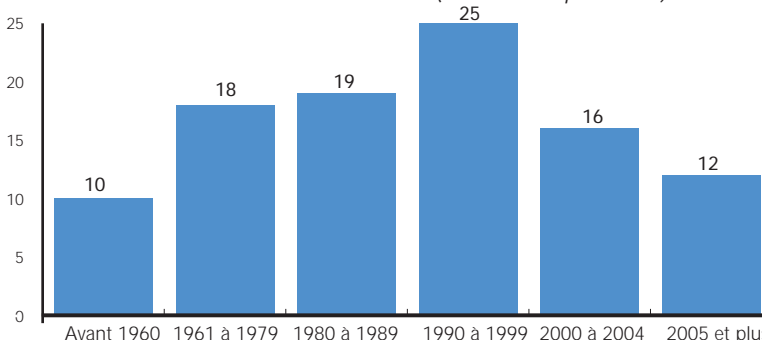
Présentation des résultats

Le profil des associations

Des associations jeunes

La structure des associations interrogées est assez proche de la moyenne observée au niveau national avec, toutefois, une moindre proportion d'associations anciennes et une plus forte représentation des associations jeunes : 28% des associations répondantes ont moins de neuf ans à la date de l'enquête.

G1-Date de création des associations (en % des répondants)



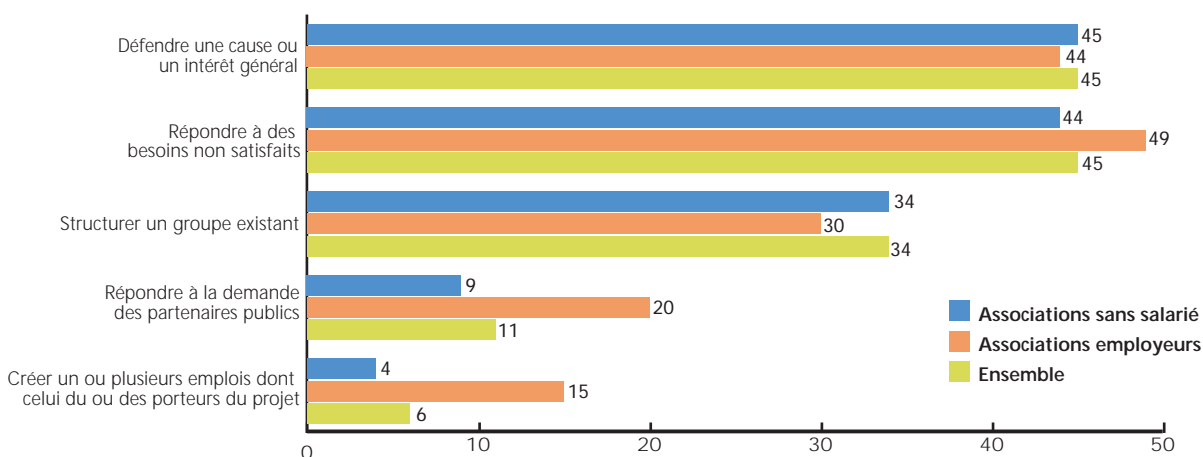
Sources : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

... avec un phénomène non négligeable de reprise d'associations plus anciennes

Si le profil des associations est plus jeune qu'au niveau national, ce trait caractéristique doit être tempéré par le fait que 14% des associations interrogées indiquent que leur date de création ne correspond en fait pas à une création effective d'une nouvelle association, mais qu'elle prend le relais d'une association déjà existante. Dans deux tiers des cas, la nouvelle structure juridique créée a repris en totalité l'activité d'une association qui a disparu, et dans un tiers des cas la reprise d'activité n'a été que partielle.

...et surtout créées pour défendre une cause ou un intérêt général, mais aussi parfois à la demande de partenaires publics

G2-Motivations ayant conduit à la création de l'association (en % des répondants)



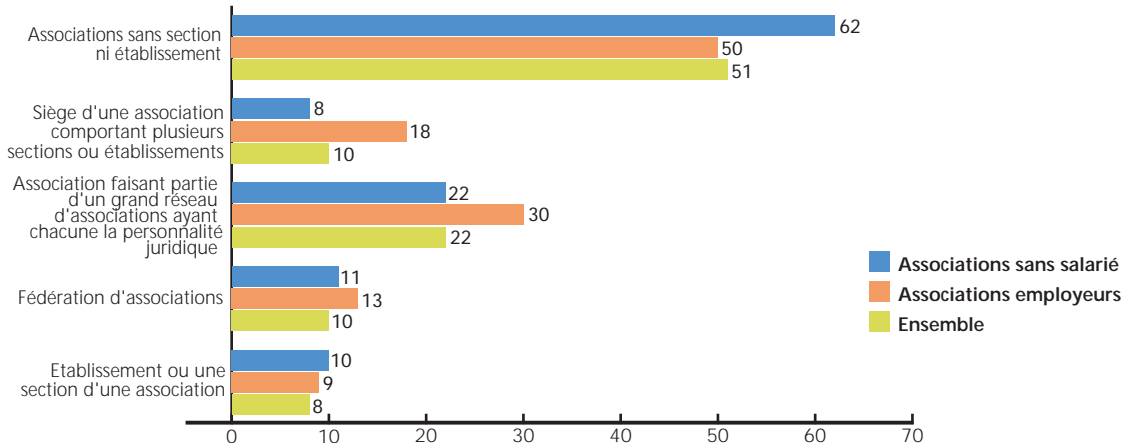
Sources : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009
Total supérieur différent de 100 car un répondant peut donner plusieurs réponses ou ne pas donner de réponse à cette question

L'enquête apporte aussi des informations tout à fait nouvelles sur les facteurs ayant présidé à la création des associations. Les deux motivations les plus fréquentes – citées par 45% des répondants – qui expliquent la création des associations sont, d'une part, la défense d'une cause ou d'un projet d'intérêt général et, d'autre part, la volonté de répondre à des besoins non satisfaits. Dans un tiers des cas, la création de l'association répond à la volonté de donner un cadre juridique à des initiatives citoyennes. Il est également très intéressant de constater qu'un cinquième des associations employeurs se sont créées à la demande de partenaires publics.

Sous le vocable d'associations, une grande diversité des types associatifs, expression de la structuration du secteur associatif local

D'une façon générale, l'enquête montre que les structures repérées comme des associations, et qui sont l'interlocuteur des acteurs locaux, peuvent avoir des formes juridiques variées. Même si le mouvement associatif local est pour l'essentiel - la moitié des répondants à l'enquête - composé de petites associations juridiquement autonomes, les associations actives au niveau local font souvent partie de grands réseaux même si elles ont la personnalité juridique : ainsi 22% des répondants sont dans cette situation. A noter également, 8% des interlocuteurs repérés comme associations au niveau local sont en réalité des sections ou des établissements d'associations pouvant être domiciliés dans d'autres villes.

G3-La diversité des structures associatives repérées comme des associations au niveau communal (en % des répondants)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009
Total supérieur différent de 100 car un répondant peut donner plusieurs réponses ou ne pas donner de réponse à cette question

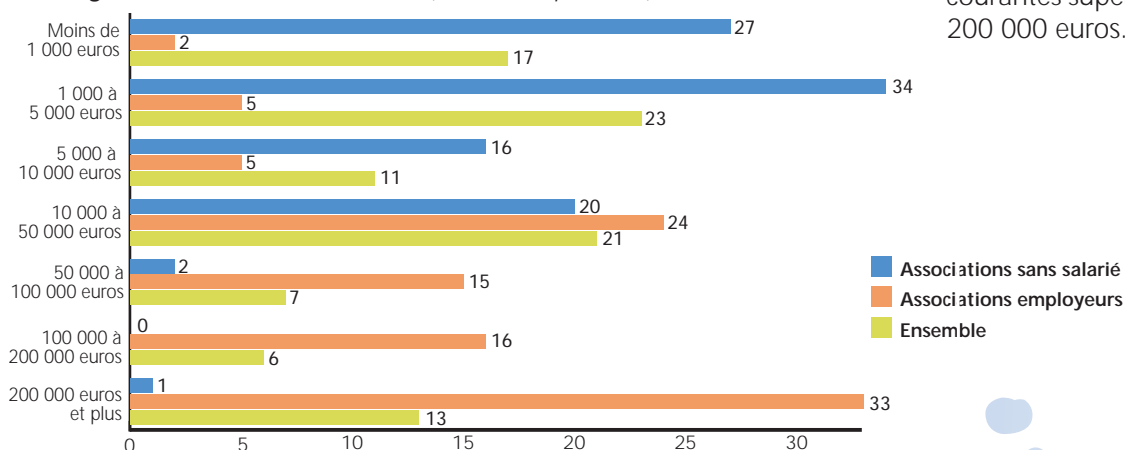
Les moyens d'action des associations

Des associations de toutes tailles, avec cependant une nette prédominance des petites et moyennes associations

Les répondants à l'enquête ont, au final, une structure par taille assez proche de la moyenne observée au niveau national, même si les petites associations - celles disposant de moins de 5000 euros annuels de budget de fonctionnement - sont aussi moins nombreuses. Comparativement au paysage associatif national, le public des Maisons des associations est surtout composé d'associations certes assez petites, mais aussi de petites d'associations employeurs. Pour autant, l'échantillon comprend aussi un nombre assez important d'associations de taille relativement grande - c'est-à-dire disposant de

ressources annuelles courantes supérieures à 200 000 euros.

G4-Budget annuel de fonctionnement (en % des répondants)

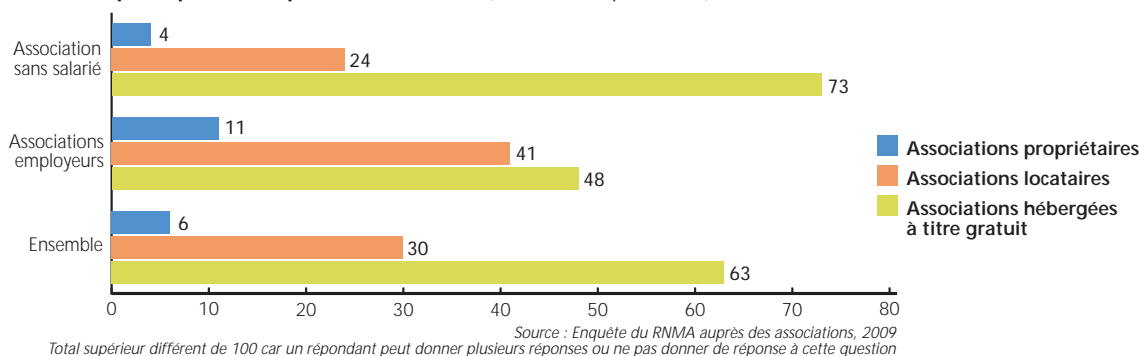


Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

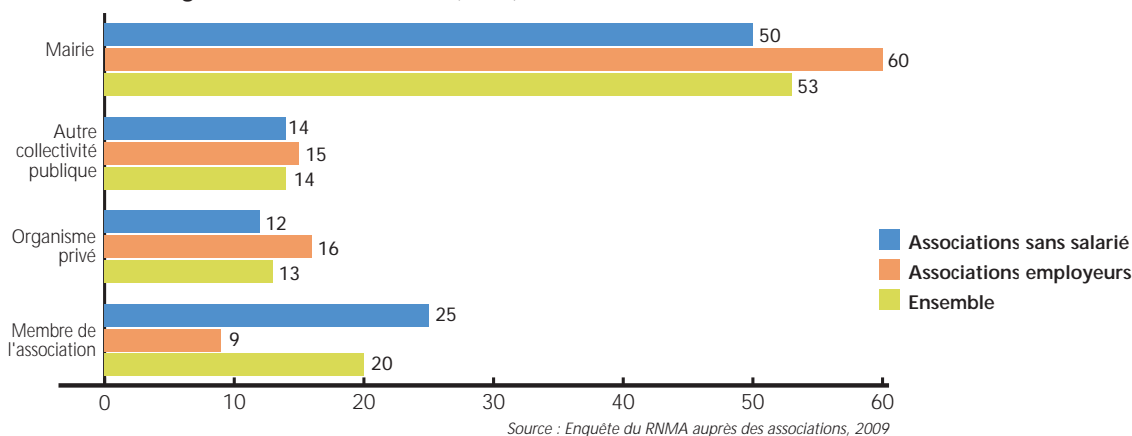
Des associations le plus souvent hébergées à la mairie ou chez le président

Les associations sont majoritairement hébergées à titre gratuit, cela vaut particulièrement pour les associations sans salarié. Les associations employeurs, bénéficiant traditionnellement de plus de ressources, recourent plus fréquemment à la location (à hauteur de 41%) et plus rarement sont propriétaires de leurs locaux (11%, en pourcentage qui tombe à 4% pour les associations sans salarié).

G5-Statut principal d'occupation des locaux (en % des répondants)



G6-Lieu d'hébergement des associations (en %)



Quel que soit le statut, employeur ou sans salarié, c'est la mairie qui offre largement les plus grandes opportunités d'hébergement pour les associations. On notera cependant que, pour les associations sans salarié, elles sont un quart à être hébergées par un membre de l'association, habituellement le président de celle-ci.

L'activité des associations

Une forte prédominance des associations socioculturelles et une dimension de solidarité présente dans de nombreux projets associatifs

Comme on pouvait s'y attendre le secteur culturel est très développé : il constitue un cinquième du public des Maisons des associations. Le secteur sportif est, pour sa part, moins important ; sa présence dans le public des Maisons des associations apparaît d'ailleurs surtout liée à la multi-activité des associations sportives, culturelles de loisirs qui sont de plus en plus nombreuses.

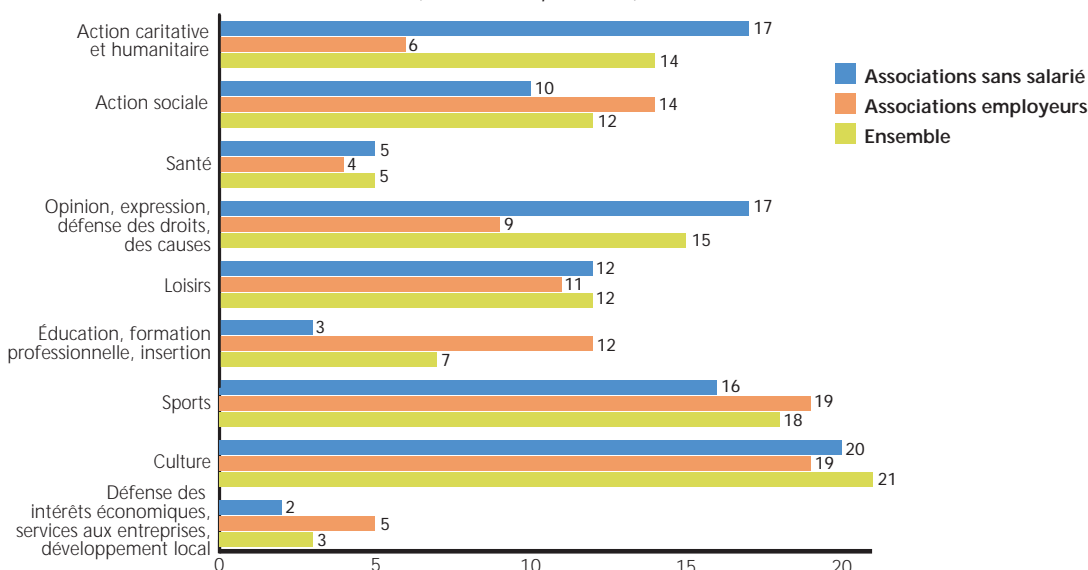
Les associations caritatives et humanitaires s'avèrent beaucoup plus nombreuses qu'au niveau national : 14% des associations ayant répondu indiquent en effet une appartenance à ce secteur. Mais ce chiffre doit être nuancé. Compte tenu du mode de questionnement, il n'a pas été possible de repérer ou d'isoler le secteur d'activité principal, or les associations ayant participé à l'enquête ont parfois spontanément renseigné plusieurs secteurs d'activité. Ce chiffre exprime donc surtout la dimension de solidarité contenue dans un certain nombre de projets associatifs pouvant par ailleurs relever d'autres secteurs d'activités.

De façon surprenante, les associations de loisirs apparaissent moins nombreuses comparativement à ce qu'est leur place dans le paysage associatif national : il est vraisemblable que les associations de loisirs – même très petites – qui sont repérées par les Maisons des associations restent ouvertes sur les autres et prêtes à accueillir de nouveaux membres, ce qui n'est pas le cas des toutes petites associations exerçant une activité de loisir de façon fermée (entre groupe d'amis ou encore au sein d'une entreprise, par exemple), et qui n'ont pas de raison de faire partie d'une Maison des associations.

Les associations militantes, les associations exerçant une activité économique ou bien participant au développement local apparaissent légèrement moins nombreuses, mais leur place au sein du tissu associatif communal est proche de la situation nationale.

Une dominante sportive et culturelle dans un contexte d'activités multiples au sein des associations

G7-Secteur d'activité de l'association (en % des répondants)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

Total supérieur différent de 100 car un répondant peut donner plusieurs réponses ou ne pas donner de réponse à cette question

Et une logique dominante d'associations de membres

Les projets associatifs des associations ayant participé à l'enquête montrent la prédominance des associations de membres (sports, cultures, loisirs et vie sociale) : pour une très forte majorité d'associations, le projet associatif satisfait les besoins de ses membres usagers ou vise à la réalisation d'une passion commune à ses membres.

L'association participe d'une mission d'intérêt général et développe des actions de solidarité pour respectivement 50 et 43% des associations ayant participé à l'enquête.

T2-Logique générale des projets associatifs (en %)

	Oui	En partie	Non	Total
L'association satisfait les besoins de ses membres usagers	62	28	10	100
L'association vise à la réalisation d'une passion commune à ses membres	51	27	22	100
L'association participe d'une mission d'intérêt général	50	28	22	100
L'association développe des actions de solidarité	43	32	25	100
L'association témoigne d'une réflexion ou d'une revendication citoyenne	28	31	41	100
L'association défend une revendication spécifique, localisée	17	26	57	100
Total	43	29	29	100

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009



Une aire d'intervention très locale

T3-Aire d'intervention (en %)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Quartier	7	2	5
Commune	18	14	17
Agglomération	19	18	19
Département	17	25	20
Région	15	23	18
National	8	10	8
International	9	4	7
Pas de territoire particulier	7	4	6
Total	100	100	100

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

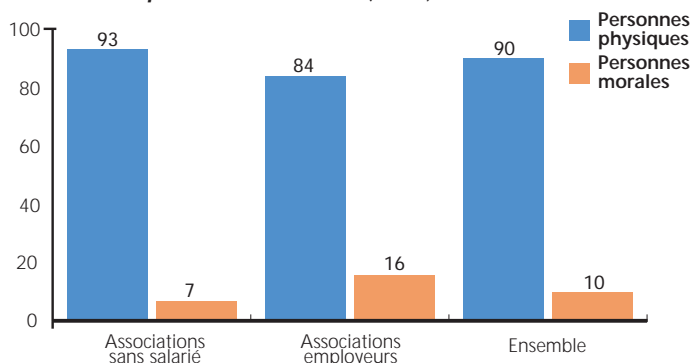
L'aire d'intervention des associations est très locale : un cinquième des associations ont un rayonnement communal ou infra-communal ; cependant, ces aires d'intervention sont diverses, une diversité qui dépasse le mode de repérage des associations organisées à partir des villes ou des Maisons des associations.

Une taille par adhérents très disparate

Les adhérents peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales, mais ces dernières ne représentent que 10% du nombre d'adhérents, et ne se rencontrent le plus souvent que dans les associations développant des actions de solidarité, et ouverte sur des publics en difficulté.

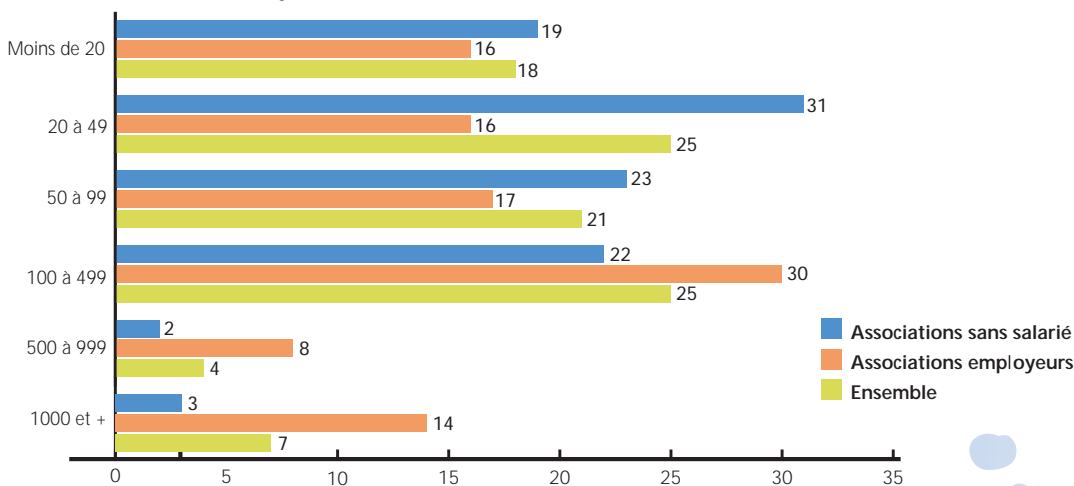
La répartition des associations selon le nombre d'adhérents est très variable, et très liée à la présence de professionnels dans l'association. Si le plus grand nombre d'associations a un nombre limité d'adhérents, on peut noter que 14% des associations employeurs ont 1 000 adhérents et plus, ce qui montre, une fois de plus, que la présence d'emplois salariés dans une association est le signe d'une ouverture plus grande de l'association aux publics locaux.

G8-Part des personnes morales (en %)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

G9-Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation en 2006 (en %)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

Une majorité d'associations actives en direction de publics indifférenciés

T4-*Caractéristiques des populations selon l'âge* (en % des répondants)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Enfants	12	18	14
Jeunes	17	26	21
Adultes	35	37	36
Personnes âgées	15	7	12
Tous âges	49	46	48
Total*	128	134	131

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009
*Total supérieur différent de 100 car un répondant peut donner plusieurs réponses ou ne pas donner de réponse à cette question

Bien que les associations interrogées par l'enquête du RNMA indiquent de façon relativement fréquente qu'une dimension de leur action est fondée sur des valeurs de solidarité, dans l'ensemble, les publics concernés sont des publics de tous types, de tous âges, et en réalité très rarement des publics défavorisés : seulement 27% d'entre elles déclarent en effet s'occuper d'un public défavorisé, tous types de vulnérabilité confondus.

T5-*Caractéristiques dominantes des populations selon la vulnérabilité* (en % des répondants)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Personnes dépendantes ou handicapées	7	11	9
Pers. en situation de détresse ou d'urgence	8	7	7
Personnes au chômage ou sans emploi	3	9	5
Personnes malades ou de santé fragile	5	7	6
Tous type de publics	69	63	67
Total*	92	97	94

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009
*Total supérieur différent de 100 car un répondant peut donner plusieurs réponses ou ne pas donner de réponse à cette question

T6-*Caractéristiques dominantes des populations selon le milieu social* (en % des répondants)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Publics en difficulté	12	15	13
Publics favorisés	1	1	1
Tous publics	75	75	75
Total*	88	91	89

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009
*Total supérieur différent de 100 car un répondant peut donner plusieurs réponses ou ne pas donner de réponse à cette question

Les associations ne se ciblent pas sur les publics favorisés

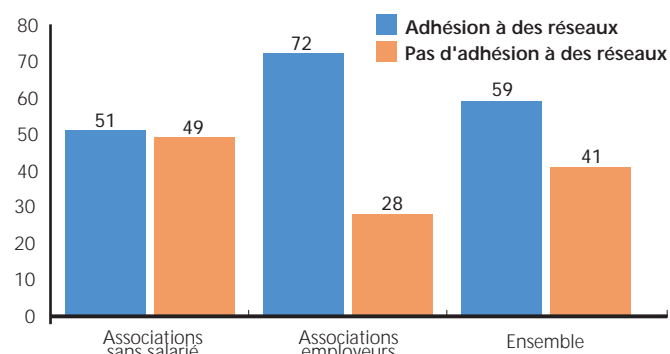


Les partenaires des associations

Un niveau élevé d'adhésion à des réseaux ou des groupements d'associations²

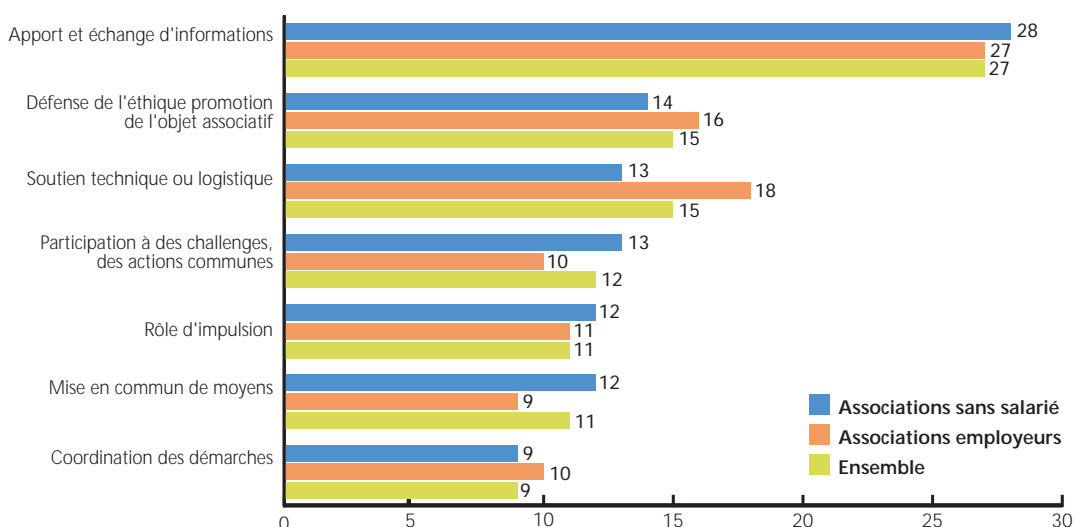
59% des associations adhèrent à des réseaux ou des groupements d'associations, ce qui est important compte tenu à la fois de la jeunesse des associations, et de l'importance des associations de type culturel qui, de façon générale, adhèrent moins que les autres à des réseaux. L'apport et l'échange d'informations sont les premières attentes exprimées par les associations, quel que soit leur type, pour expliquer leur appartenance à des réseaux. Les attentes se différencient ensuite selon que l'association ne fonctionne que sur le bénévolat ou selon qu'elle a recours à des professionnels : les associations employeurs attendent notamment beaucoup plus que les associations sans salarié que les réseaux leur apportent un soutien technique ou logistique.

G10-Taux d'adhésion à des réseaux (en %)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

G11-Attentes des associations par rapport à l'adhésion à des réseaux (en % des répondants)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

Le financement des associations

Les associations fonctionnent avec des financements de natures et d'origines variées : les ressources des associations sont, en effet, très dépendantes de la taille et du projet associatif, ainsi que de l'existence ou non

T7-Classement des associations selon la ressource la plus importante (en %)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Financements publics (subventions, prestations en nature)	23	30	26
Cotisations	34	25	30
Recettes d'activités, autofinancement	24	28	25
Patrimoine propre de l'association (financier, immobilier, foncier)	3	5	4
Dons et mécénat	16	12	14
Total	100	100	100

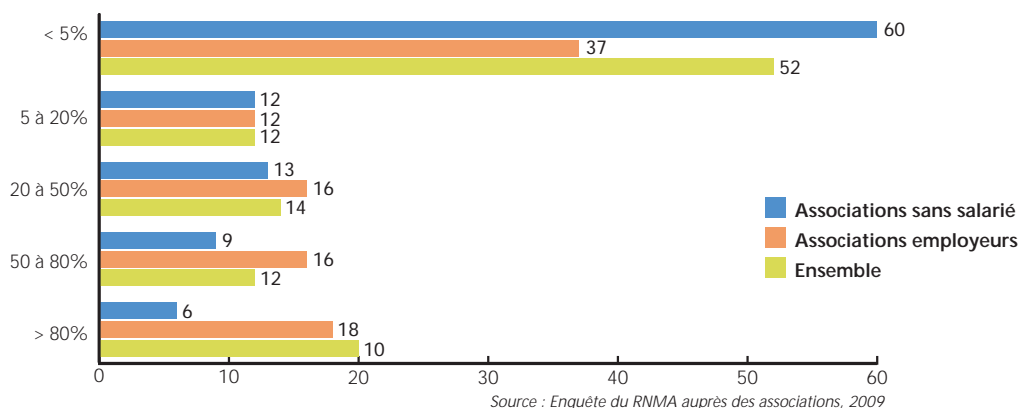
Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

d'emploi salarié dans l'association. Les cotisations demeurent la ressource essentielle pour 30% des associations interrogées ; mais une part non négligeable – plus du quart – des associations de l'échantillon indique que leur ressource essentielle a une origine publique.

² V. TCHERNONOG (2007) - "Les associations en France – Poids, profils et évolutions". A noter que les réseaux ne sont pas nécessairement des fédérations d'associations, mais qu'ils peuvent prendre des formes différentes (points d'appui, Maisons des associations, groupements informels, etc.)

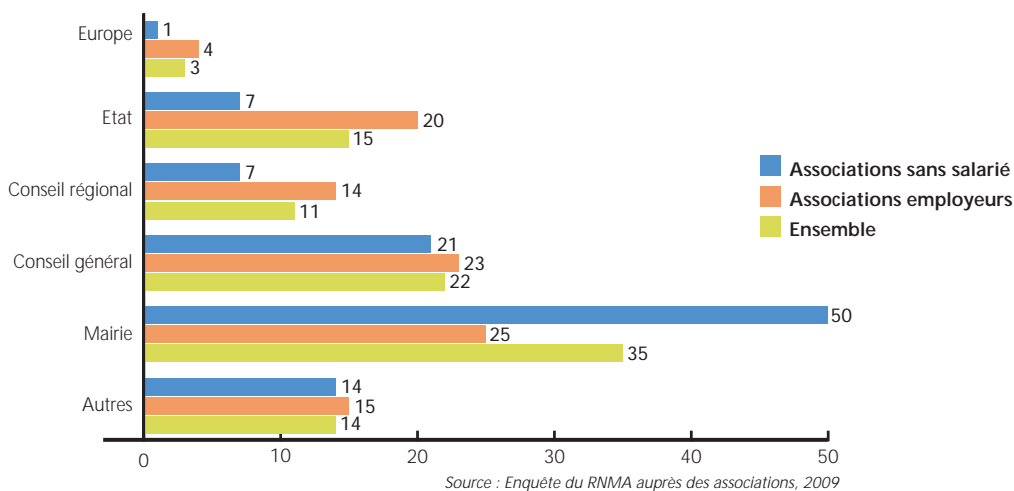
Il est à noter que les ventes et les recettes d'activité sont loin d'être négligeables puisqu'elles constituent la ressource principale du quart des associations répondantes. Contrairement à une idée répandue – et ce constat est clair dans l'enquête construite par le RNMA – le plus grand nombre des associations fonctionne sans financement public ou avec des financements publics minoritaires dans les budgets. Toutefois, il importe d'établir un distinguo entre associations sans salarié et employeurs : les financements publics sont plus importants et concentrés auprès des associations employeurs dont l'action est souvent articulée à l'action publique et qui adressent plus souvent leurs actions en direction de publics en difficulté.

G12-Part des financements publics dans les budgets (en %)



La commune est le tout premier partenaire public des associations locales ; d'ailleurs, une association sur deux au niveau local entretient une relation financière avec la commune. Vient ensuite le Conseil Régional. On notera, par ailleurs, que l'Etat intervient plus particulièrement pour soutenir les associations employeurs.

G13-Classement selon l'importance des partenaires publics (en % des répondants)



Des relations financières fréquentes entre pouvoirs publics et associations

T8-Fréquence des relations financières (en % de répondant)

Existence d'un financement public dans l'association	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Etat	4	32	14
Région	5	22	11
Département	15	39	23
Commune	35	41	37
Autre financement public	10	27	16
Au moins un financement public	55	85	67

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

Les relations financières fréquentes des associations avec les pouvoirs publics sont, encore une fois, dues à la prépondérance de la commune. Par ailleurs, bien que dynamique à ce niveau, la commune offre des financements publics parfois assez limités et, de manière générale, on peut conclure à une dimension principalement symbolique de reconnaissance réciproque entre commune et associations.

Les membres et les dirigeants

Un manque de bénévoles, mais surtout de bénévoles qualifiés et de dirigeants

G14-Manque de bénévoles dans l'association

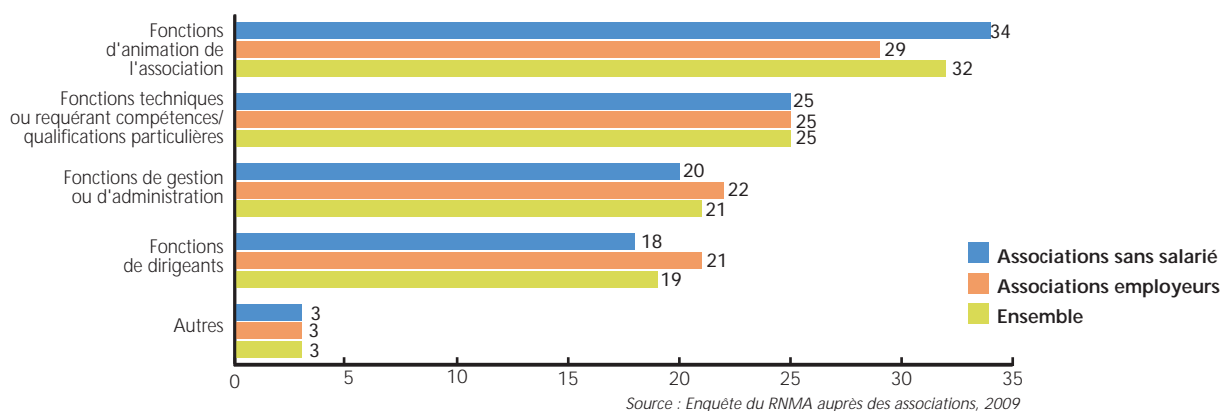


Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

Le questionnaire du réseau a également directement abordé, et ce pour la première fois, la question de la difficulté récurrente pour les associations à trouver des bénévoles et à renouveler leurs dirigeants :

ainsi 68% des associations – aussi bien sans salariés qu’employeurs – indiquent manquer de bénévoles. Ce sont des bénévoles susceptibles d’occuper des fonctions d’animation qui sont surtout recherchés. Mais d’une façon générale, les associations manquent de bénévoles pour des fonctions techniques ou requérant des compétences ou qualifications particulières. Près de 20% des associations cherchent plus particulièrement des bénévoles aptes à assurer des fonctions dirigeantes.

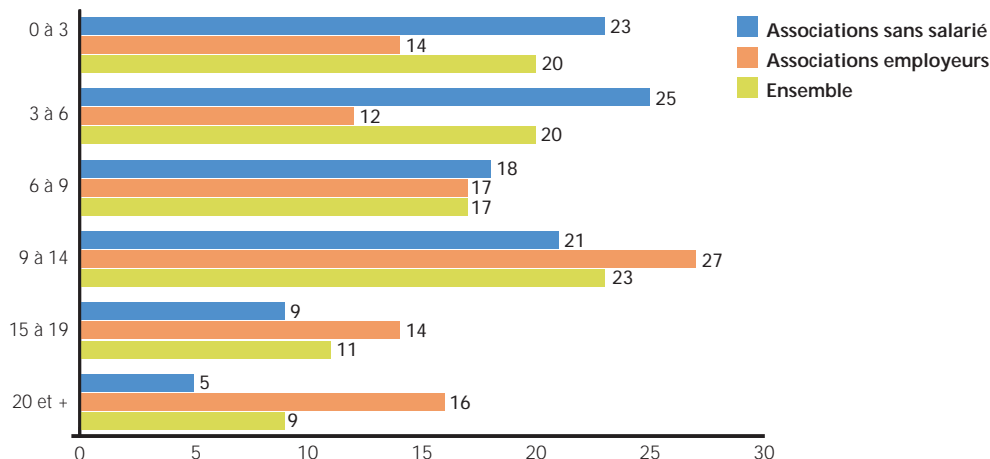
G15-Types de bénévoles dont ont besoin les associations (en % des répondants)



Composition des CA

Les conseils d'administration des associations ayant répondu à l'enquête sont majoritairement de petite taille (20% des associations ont un CA de moins de 3 membres), ceci est plus particulièrement marqué en ce qui concerne les associations sans salarié. Ces données ne font que refléter la taille modeste des associations elles-mêmes ainsi que la relative pénurie de bénévoles désireux d'exercer des fonctions dirigeantes.

G16-Nombre de membres dans le CA de votre association (en %)



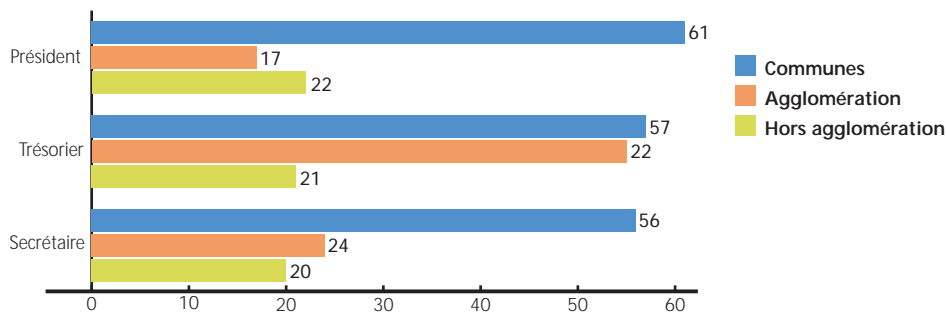
Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

Qui sont les dirigeants d'associations ?

Souvent des habitants de la commune

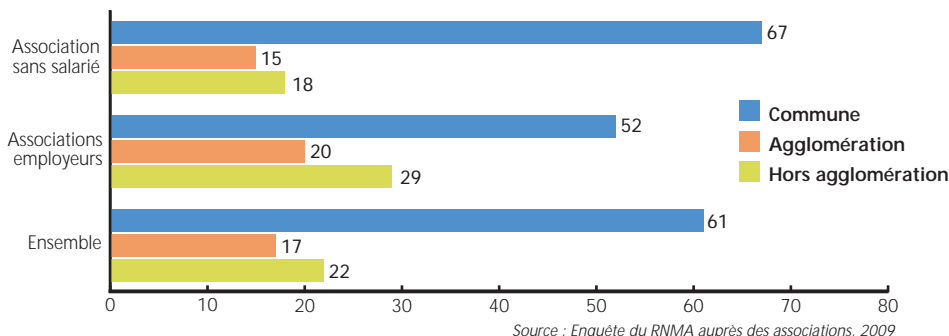
Si les dirigeants d'associations sont souvent domiciliés sur le territoire communal (60% des cas), ils peuvent aussi résider dans l'agglomération ou plus loin encore. Cependant, cette option est plus le fait des dirigeants d'associations employeurs, les dirigeants des associations sans salarié résidant de façon beaucoup plus fréquente sur le territoire de la commune dans laquelle est implantée leur association.

G17-Lieu de résidence des dirigeants (en %)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

G18-Lieu de résidence du président (en %)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

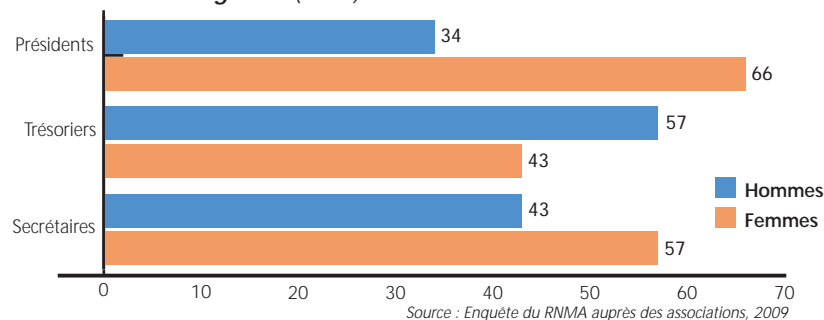
Les dirigeants : des hommes, de catégories supérieures ou moyennes, et des enseignants

Avec 66% des présidences d'associations occupées par des hommes, les femmes n'ont qu'un accès limité à la fonction de président. Leur poids est un peu plus important, bien que toujours minoritaire, dans les fonctions de trésoriers d'associations, mais elles sont majoritaires dans les fonctions de secrétaires qui, pour être un peu plus éloignées du pouvoir, n'en sont pas moins importantes.

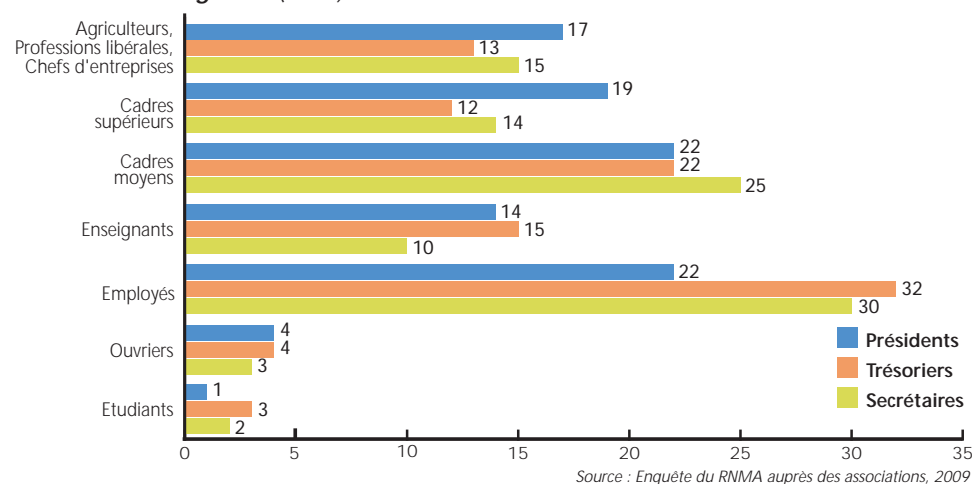
En termes de catégories socioprofessionnelles, les fonctions de dirigeants sont très majoritairement occupées par des catégories supérieures ou moyennes et par des enseignants. La participation des employés, très limitée au niveau des fonctions de président, est relativement plus importante en ce qui

concerne les fonctions de trésoriers et de secrétaires. Les ouvriers, qui représentent pourtant une part importante de la population active, sont quasiment absents des fonctions de dirigeants ; ils ne sont pour l'essentiel présent que dans les instances des associations sportives.

G19-Genre des dirigeants (en %)



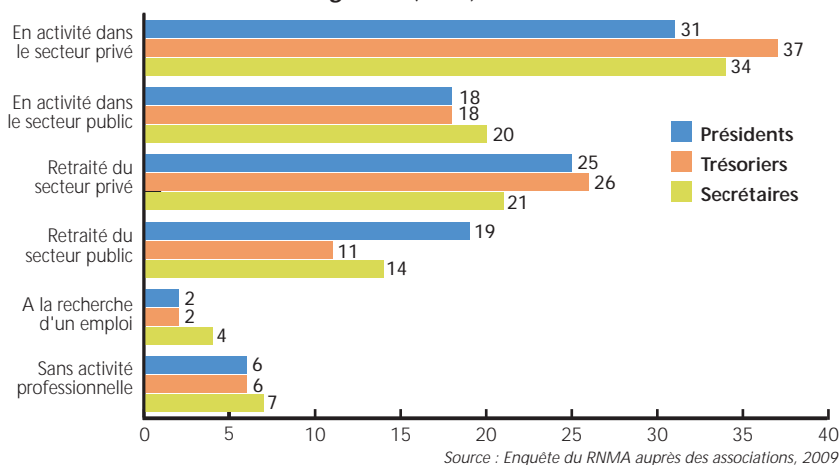
G20-CSP des dirigeants (en %)



... de nombreux seniors

Les retraités, toutes catégories confondues, constituent une part importante des dirigeants d'associations. Cela s'observe également au niveau national et s'explique par la possibilité de mettre du temps libre à disposition d'une collectivité. On notera également l'importance des personnes originaires du secteur privé (actifs et retraités) pour assurer des fonctions dirigeantes, y compris pour les associations sans salarié. Autre trait saillant, les dirigeants sont très majoritairement des membres non fondateurs de l'association. Il s'agit d'un résultat quelque peu étonnant s'il est rapporté à la jeunesse observée des associations de l'échantillon. On s'attendrait en effet à ce que les fondateurs de jeunes associations soient encore très représentés dans les instances dirigeantes.

G21-Statut d'activité des dirigeants (en %)



T9-Statut d'activité du président (en %)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
En activité dans le secteur privé	27	36	31
En activité dans le secteur public	16	20	18
Retraité du secteur privé	26	21	25
Retraité du secteur public	21	14	19
A la recherche d'un emploi	3	2	2
Sans activité professionnelle	6	6	6
Total	100	100	100

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

T10-Fréquence des dirigeants fondateur de leur association (en %)

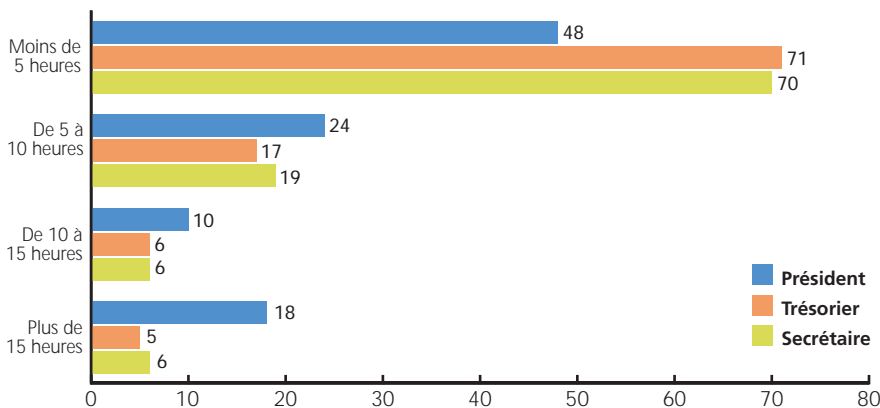
	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Fondateurs	39	25	28
Non fondateurs	61	75	72
Total	100	100	100

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

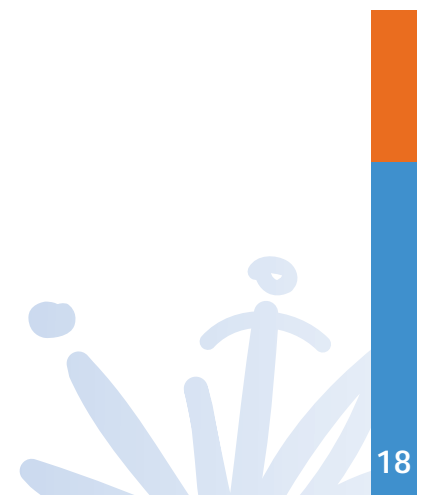
Des degrés d'implication très variables des dirigeants, dépendant le plus souvent des types d'associations

Le temps passé par les dirigeants à s'occuper des associations est assez restreint : majoritairement, et cela est particulièrement marqué pour les fonctions de trésorier et de secrétaire, les dirigeants consacrent moins de cinq heures par semaine à leurs tâches.

G22-Temps hebdomadaire passé par les dirigeants (en %)



Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009



Les demandes des associations pour renforcer leur viabilité et leur développement

“ Disposer plus facilement de salariés et de bénévoles ” : la demande en ressources humaines est largement la première demande formulée. Cette préoccupation est exprimée par 18% des associations, soit près d’un cinquième, qu’elles soient sans salarié ou employeurs.

Les autres demandes diffèrent selon que l’association n’a recours qu’à des bénévoles ou selon qu’elle s’appuie également sur des professionnels salariés.

Ainsi, la mise à disposition de locaux et la création d’outils de communication sont les demandes les plus fréquemment formulées par les associations sans salarié, les associations employeurs quant à elles, sont plus souvent demandeuses d’une adaptation de la durée des aides publiques et d’un allègement des contraintes ou des procédures administratives, ainsi que, dans une moindre mesure, de la mise à disposition de locaux.

T11-Éléments susceptibles de renforcer la viabilité et le développement de l’association (en %)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Disposer plus facilement de salariés ou de bénévoles compétents	18	19	18
La mise à disposition de locaux	20	15	18
La création d’outils de communication (annuaires, sites, forum)	16	10	14
D’adaptation de la durée des aides publiques	10	19	14
Un allègement des contraintes ou des procédures administratives	10	17	13
La mise en place de coopérations Inter-associatives	10	8	9
Une formation continue pour les bénévoles	9	6	8
Une aide technique pour la gestion	7	6	6
Total	100	100	100

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

L’emploi salarié

Les associations sont le plus souvent de petits employeurs. Près d’une association sur deux bénéficie d’emplois aidés, et 61% des associations employeurs de l’échantillon appliquent une convention collective.

Répartition des associations selon le nombre de salariés

Si les associations employeurs sont très représentées dans la population de répondants – 33% d’employeurs – il s’agit cependant de petits employeurs. En effet, un certain nombre d’associations ont par nature peu de contacts avec les Maisons des associations, et même contactées par elles, elles ont peu de chance de participer à l’enquête : par exemple, les associations de types institutionnels (hôpitaux, écoles privées, centre de formation, association d’insertions...). Or ce sont ces associations qui constituent les associations employeurs de grande taille.

T12-Répartition des associations selon le nombre de salariés (en %)

Pas de salarié	67
1 salarié	9
2 à 4 salariés	11
5 à 9 salariés	6
10 à 19 salariés	4
Plus de 20 salariés	4
Total	100

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009



Une typologie des associations

L'analyse des réponses des associations au questionnaire du RNMA donne des indications sur le profil du "public associatif" qui s'adresse aux Maisons des associations. Il n'est pas étonnant de constater que, si l'on s'en tient au profil "moyen" de ces associations "locales", on trouvera quasi nécessairement de nombreuses similitudes par rapport à ce que différentes études ont pu nous révéler du profil "moyen" des associations françaises.

Nous avons cependant bien conscience que raisonner en termes de moyenne ne peut avoir d'autre effet que de gommer l'essentiel des différences - pourtant bien réelles - qui existent entre les associations que l'on côtoie quotidiennement dans la vie locale.

L'association "moyenne" n'existe pas. Pour autant, il ne suffit pas de se baser sur des critères "distinctifs", tels que le secteur d'activité ou la taille de l'association, pour avoir accès aux éléments de compréhension qui expliquent ce qui crée les ressemblances et les différences les plus profondes et les plus pertinentes entre les associations. La réalité est plus complexe.

L'un des intérêts de l'étude conduite par le RNMA est de pouvoir fournir de nouvelles clés d'analyse et de compréhension de la réalité associative locale. Grâce aux outils techniques et méthodologiques utilisés, il a été possible de sélectionner parmi les réponses apportées celle qui se font écho.

Le regroupement de certains traits significatifs fait en effet apparaître plusieurs grands types d'associations qui partagent en commun des logiques d'action, des centres d'intérêt, des difficultés, des types de besoins que ne partageront pas nécessairement d'autres catégories d'associations. Parler par exemple de crise du bénévolat revêt des significations fort différentes voire contradictoires selon que l'on est en présence de tel ou tel type d'associations.

C'est sans doute une meilleure prise en compte de ces éléments qui permettra aux acteurs locaux de réfléchir ensemble dans quel sens faire évoluer une politique d'aide au secteur associatif.

Deux facteurs distinctifs majeurs :

L'application des techniques de l'analyse multifactorielle des données à l'échantillon de répondants à l'enquête du RNMA permet d'abord de repérer les deux facteurs les plus importants qui permettent d'opérer des classements des associations :

- *le degré de professionnalisation des associations*, qui est très lié à la présence ou non d'emploi salarié dans l'association et donc à la taille du budget : les associations sans salarié se distinguent très fortement des associations employeurs dans la nature des projets associatifs et dans les modes d'action et d'organisation
- *la nature des populations bénéficiaires* : ce facteur différencie fortement les associations selon ces derniers critères. En effet, les associations actives en direction de publics indifférenciés apparaissent très différentes dans leur nature et dans leur mode d'organisation des associations dont les publics sont fragiles, en difficulté ou en détresse.

L'association moyenne n'existe pas



Cinq grands types d'associations

L'analyse conduite permet de repérer au final cinq grands types d'associations.

Type 1 : Associations professionnalisées (6%)

Un premier type, peu nombreux puisqu'il représente 6% du nombre total de répondants, est composé pour l'essentiel d'associations actives dans le secteur de l'action sociale, de l'éducation, de la formation, de l'insertion professionnelle, ainsi que de quelques associations gérant des services au niveau local ou visant le développement économique du territoire.

Ces associations sont le plus souvent d'assez grande taille (plus de 200 000 euros), employeurs, et s'appuient le plus souvent sur d'assez nombreux emplois salariés (en général plus de 20 emplois). Ces associations, dont les publics sont le plus souvent des publics fragiles ou en difficulté et qui se sont assez fréquemment créées à l'initiative ou à la demande des partenaires publics, vivent pour l'essentiel à partir de financements publics, provenant principalement de l'État ou du Conseil général, mais aussi des régions et de l'Europe. Elles comptent souvent parmi leurs adhérents des personnes morales et développent fréquemment des missions d'intérêt général. Elles sont souvent propriétaires ou locataires de leurs locaux, et leur aire d'intervention s'étend à tout le département.

Les dirigeants de ces associations, qui sont moins jeunes que pour la plupart des autres types, ont rarement été les fondateurs de l'association, et sont plutôt des hommes, souvent issus du secteur privé, cadres supérieurs ou retraités. Ces associations indiquent souvent ne pas avoir de difficulté pour renouveler les dirigeants.

Les demandes les plus fréquemment formulées pour améliorer leur fonctionnement sont d'abord une adaptation de la durée des aides publiques, ensuite un allègement des contraintes ou des procédures administratives.

Des profils particuliers permettant de cibler des besoins spécifiques

Type 2 : Les associations de solidarité locale (18%)

Ce type qui représente 18% des associations de l'échantillon est pour l'essentiel composé de petites associations, sans salarié ou petits employeurs, qui sont souvent des sections d'associations pouvant avoir leur siège ailleurs que dans la commune. Elles développent leurs actions en direction de publics en difficulté ou en détresse. Ce type contient un certain nombre d'associations humanitaires, mais aussi des associations qui développent des actions sociales de proximité associées à d'autres activités sociales, d'éducation, de formation, d'insertion. Le budget de ces associations oscille souvent entre 10 000 et 50 000 euros, et s'appuie pour une grande part sur des financements publics.

Ces associations ont une aire d'intervention locale mais qui dépasse le territoire communal. Elles adhèrent fréquemment à des réseaux ou des groupements, principalement pour faciliter et coordonner leurs démarches. Les dirigeants de ces associations comptent de façon plus fréquente que les autres types, des femmes – près d'un président d'association sur deux de ce type est une femme –, des retraités du secteur public ou privé, des cadres supérieurs ou des personnes sans activité professionnelle. Il s'agit souvent d'associations jeunes qui s'appuient de façon importante sur l'action des bénévoles, et elles formulent précisément des demandes en matière de formation continue des bénévoles.

Type 3 : Associations de type militant (28%)

Il s'agit d'un type nombreux puisqu'il concerne 28% des associations de l'échantillon ; il est constitué de toutes petites d'associations sans salarié, qui développent des activités de vie sociale et de type militant (associations de locataires, copropriétaires, défense du cadre de vie) le plus souvent au niveau du quartier, mais ce type compte aussi quelques associations militantes sans territoire particulier ou actives à un niveau international.

Ces associations s'adressent à tous types de publics, et inscrivent rarement leur action dans une démarche de groupement ou de réseaux. Mais lorsqu'elles adhèrent à des réseaux, elles apprécient par-

T13-Poids des 5 grands types d'associations (en %)

Associations professionnalisées	6
Associations de solidarité locale	18
Associations de type militant	28
Associations à dominante sportive	31
Associations à dominante socioculturelle	17
Total	100

Source : Enquête du RNMA auprès des associations, 2009

ticulièrement l'apport et l'échange d'informations et le rôle d'impulsion joué par les réseaux. Elles sont actives donc à un niveau infracommunal, sont souvent hébergées à titre gratuit chez le président ou chez un membre de l'association. Ces associations de petite taille, - souvent moins de 1 000 euros de budget annuel - fonctionnent pour l'essentiel à partir du travail bénévole et vivent surtout à partir des cotisations de leurs membres. Elles ne disposent le plus souvent d'aucun financement public même communal. Il s'agit souvent de très jeunes associations – plus du quart ont été créées après 2005 - qui se sont créées pour structurer un groupe déjà actif. Le président et les autres dirigeants résident en général sur le territoire communal et ont souvent été les fondateurs de l'association.

Ces associations n'expriment pas de difficultés à renouveler leurs bénévoles mais déclarent souvent manquer de bénévoles ayant les compétences dont elles ont besoin. Elles n'expriment pas non plus de difficulté à renouveler leurs dirigeants et souhaitent pouvoir disposer plus facilement de locaux, et être aidées pour la création d'outils de communication de type annuaire, sites, forum.

Type 4 : Les associations à dominante sportive (31%)

Ce type d'associations est composé d'associations développant une pratique sportive à titre principal ou associée à d'autres activités culturelles ou de loisirs et faisant partie d'un grand réseau national. Il s'agit pour l'essentiel d'associations sans salarié, mais ce type compte aussi quelques petits employeurs. Les budgets de ces associations sont limités, le plus souvent compris entre 1 000 à 10 000 euros.

Ces associations vivent principalement à partir des cotisations de leurs adhérents, qui sont presque toujours des personnes physiques, et bénéficient aussi assez fréquemment de financements publics surtout communaux, mais également en provenance des Conseils généraux. Elles sont souvent hébergées par la mairie pour leurs activités, et leurs publics sont plutôt des publics de tous types, et rarement des publics en difficulté ; les jeunes, les adultes et les enfants apparaissent cependant particulièrement présents parmi leurs adhérents. Les associations sportives sont très fortement structurées en réseaux : l'intérêt principal de la participation à des réseaux ou des groupements d'associations est pour elles de pouvoir participer à des actions communes ou à des compétitions ; les associations du type 4 apprécient également le rôle d'impulsion joué par les réseaux. Leurs présidents sont souvent des hommes, des cadres moyens, actifs et souvent issus du secteur privé, mais les ouvriers sont cependant représentés parmi les dirigeants de ces associations. L'aire de rayonnement de ces associations est le plus souvent limitée à la commune ou à l'agglomération. Parmi les motivations ayant pu conduire à la création d'associations figurent de façon fréquente la volonté de structurer un groupe existant et de promouvoir l'objet de l'association et la défense d'une éthique.

Ces associations expriment d'importantes difficultés pour trouver des bénévoles pour animer leurs activités et pour renouveler leurs dirigeants et estiment d'ailleurs que leur stabilité et leur développement sont liés à un accès plus facile au bénévolat et à un allègement des contraintes ou des procédures administratives.

Type 5 : Les associations à dominante socioculturelle (17%)

Les traits dominants des associations de ce type sont leur caractère employeur, une taille moyenne - elles comptent le plus souvent de 5 à 20 salariés-, et ont de façon fréquente des budgets annuels qui varient entre 50 000 et 200 000 euros, parfois même davantage. Elles vivent de financements publics, d'origines variées, communaux, mais aussi en provenance des conseils généraux, de l'État ou de l'Europe. Leurs autres ressources sont les cotisations et des recettes d'activité. Leur aire d'intervention peut être large et s'étendre à l'agglomération, le département voire la région.

Ces associations, qui sont souvent jeunes et qui ont pu se créer pour servir de support à un emploi pour les fondateurs du projet, mais aussi parfois pour répondre à la demande de partenaires publics, sont souvent actives dans le secteur culturel, dans celui de l'éducation, ou de défense des intérêts économiques. Les dirigeants de ces associations ne sont pas toujours des habitants de la commune. Ces associations réclament une adaptation de la durée des aides publiques, une aide technique pour la gestion et un allègement des contraintes ou des procédures administratives.



UN POINT DE DEPART

La réalisation de ce cahier est le fruit de la première étape d'un travail d'observation destiné à se prolonger au fil des ans. Autant dire d'emblée que les Maisons des associations qui en sont les initiatrices sont conscientes, non seulement des limites de ce travail, mais de l'ampleur de ce qui reste à faire pour atteindre leur objectif défini dès le départ : connaître pour agir.

A ce stade, beaucoup d'informations ont déjà été rassemblées sur les associations locales. Le travail a été colossal et, pour la première fois dans les villes concernées, on disposera de tableaux de bord - parfois proches de l'exhaustivité, parfois incomplets - qui donneront aux acteurs locaux les premiers points de repères dont ils ont besoin pour construire voire anticiper les formes de réponses correspondant aux besoins réels des associations.

Ce qui est acquis, c'est, dans tous les cas, le fait d'avoir mis au point et testé par la pratique une nouvelle démarche d'approche de la réalité associative. L'ambition des responsables des Maisons des associations n'était pas seulement de produire des résultats, ni même seulement de s'approprier un outil, il était de commencer à acquérir une forme d'esprit marquée à la fois par de la curiosité intellectuelle et de la rigueur méthodologique. Derrière des tableaux se profile une réalité dont il faut comprendre le sens. Chaque chiffre, chaque réponse apportée à une question par une association doit être compris dans un contexte, comparé à d'autres données.

Ce qui reste à faire s'accomplira au fil des années. On peut d'ores et déjà esquisser les pistes sur lesquelles le RNMA, les Maisons des associations et leurs partenaires auront à réfléchir au cours des mois à venir :

- **essaimer sur de nouveaux territoires** : huit territoires ont pu constater l'intérêt de l'outil qu'ils ont fabriqué et entrevoir les retombées possibles d'un partage de connaissances au sein d'un réseau. Ils envisagent bien entendu les moyens de l'améliorer sur le plan technique. D'ores et déjà, plusieurs villes ou communautés de communes se sont mises sur les rangs pour se doter de ce nouvel outil et se former à son utilisation ;
- **élargir la sensibilisation dans le champ associatif** : on a vu que certains échantillons de répondants sont encore trop restreints pour donner une idée fidèle de ce qu'est le tissu associatif local. De nouvelles campagnes de sensibilisation seront faites auprès des associations pour qu'elles contribuent à cette production de connaissance sur elles-mêmes. Pour cela, on s'adressera aux associations nouvellement créées aussi bien qu'aux (grandes) associations qui, tout en ayant une activité déjà ancienne, ne sont jamais véritablement impliquées dans le champ associatif local ;

- **s'approprier les informations produites** : qu'il s'agisse des motivations de création, des budgets, des profils ou des besoins des responsables, chaque série de données produite par l'enquête mérite d'être ré-interrogée : pourquoi telle donnée est-elle en décalage par rapport à certaines perceptions spontanées ? pourquoi la démographie associative est-elle si importante dans tel secteur ? quel est le profil et quels sont les besoins des nouveaux micro-employeurs associatifs ?
- **cibler des axes de recherche locale** : l'approche quantitative ne suffit pas. Selon les villes, émergeront des questions particulières qui pourront donner lieu à des recherches qui viseront à éclaircir des aspects concernant certains secteurs d'activités (par exemple : pourquoi tant de créations d'associations culturelles ?) ou des questions plus transversales (par exemple : quelles sont les compétences recherchées par des associations ? comment faciliter l'accès aux responsabilités associatives à de nouvelles catégories sociales ?) ou encore des questions de société (comment les associations cherchent-elles à répondre à la demande sociale ? les associations permettent-elles aux individus de rentrer dans des réseaux locaux ?)
- **associer de nouveaux regards et de nouvelles compétences** : ceux qui ont été les premiers à participer à cette première étape d'observation se sont bien rendu compte de leurs limites (en compétences et en temps). La collaboration avec les universités est, parmi d'autres, l'un des moyens de doter les observatoires des compétences dont ils ont besoin. Sur le long terme, le fait de réunir les énergies et les compétences appropriées, fera vivre cette dimension collective de recherche permanente sur le secteur associatif ;
- **construire de nouvelles passerelles** : l'objectif sans cesse réaffirmé des observatoires est de "connaître pour agir". On pourrait élargir le propos en proposant une autre formulation "connaître collectivement pour agir collectivement". Si, sous des formes plus ou moins organisées ou au sein d'un comité de pilotage, se trouvent associés des représentants associatifs, des élus locaux, des universités, des fédérations associatives, des acteurs du monde de l'entreprise et bien d'autres encore, ne pourrait-on pas déboucher sur une sorte de plate-forme rendant possible la mise en synergies des acteurs locaux les plus divers autour d'une politique de soutien associatif et de développement local ?

Henri BUSNEL et Viviane TCHERNONOG

le 18 novembre 2009



Les données qui constituent la matière de ce document ont été produites par les équipes des Maisons des associations de : *Besançon, Cognac, Dunkerque, Hérouville-Saint-Clair, Marseille, Quimper, Vélizy-Villacoublay, Vénissieux*

Leur traitement a été réalisé par Viviane TCHERNONOG du CNRS, Centre d'Économie de la Sorbonne.

La relecture du document a été réalisée par Didier LEBERT et Clotilde CHAMPEYRACHE.

La coordination de la démarche a été assurée par Henri BUSNEL, délégué national du RNMA.



Réseau national des Maisons des associations

rnma@maisonsdesassociations.fr
www.maisonsdesassociations.fr

Les partenaires du RNMA

